

BON A SAVOIR

juillet 2025

PRIME

PRIME DE NOËL

Si votre contrat hebdomadaire est entre 30h et 35h par semaine, vous bénéficiez d'une prime de Noël de **600 €** après **30 mois de présence** dans l'entreprise. Le bénéfice de la prime d'ancienneté est apprécié à la date du versement, soit le 30/11 de l'année en cours.

Si vous avez un contrat à temps partiel, inférieur à 30h hebdomadaire, votre prime sera calculée en fonction de la durée de votre contrat hebdomadaire.

Exemple (pour un contrat de 24h par semaine) :

Votre prime sera de :

$24h * (600 € / 35h) = 411,43 €$

N'hésitez pas à vous rapprocher de vos élus CFTC pour toutes questions relatives à ce sujet :

Christophe HARRIAU - Vendeur Magasin Eram Angers (Ralliement)
Elu CSE / Elu CSSCT - **06 89 83 52 75**

Anne Sophie BOUYER - Vendeuse Magasin Eram Laval
DS / Elue CSE & CCE / Elue CSSCT - **06 52 15 93 14**